17e ANNÉE. — N° 23. — DIMANCHE, MARDI, VENDREDI. — MARDI 22 FÉVRIER 1848.

# MÉMORIAL DE L'ALLIER

Journal Politique, Littéraire, Industriel, Agricole et Commercial.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Ordre, Liberté, Progrès.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Moulins, 1 an 22 fr. — 6 mois, 11 fr. 50
Départem., — 24 » — — 13 »
Hors du dép. 26 » — — 14 »

Pour s'abonner, écrire FRANCO. — LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST PAYABLE AU BUREAU DU JOURNAL.

BUREAUX DU JOURNAL.

Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces doit être remis aux adresses suivantes :

MOULINS, chez L. THIBAUD, imprimeur, rue St-Pierre, n° 8 ;

PARIS, LEJOLIVET, rue Notre-Dame-des-Victoires, place de la Bourse, 46 ; — DELAIRE, rue J.-J. Rousseau, 3 ; — AGENCE UNIVERSELLE, place de la Bourse, 12.

RÉCLAMES, ANNONCES, RÉDACTION.

Réclames . . . . . 40 cent. la ligne.
Annonces et Avis divers. . 25 id.

Les Réclames et Annonces doivent être remises au bureau, *la veille de la publication du Journal*, avant midi, au plus tard.

— Pour tout ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Rédacteur du *Mémorial*, rue St-Pierre, 8.

## *Supplément au Numéro du 22 février 1848.*

## Moulins, 23 Février 1848.

*Correspondance particulière du* MÉMORIAL.

Nous avions reçu mardi soir les nouvelles suivantes, sous la date du lundi 21 :

Depuis qu'il y a une chambre des députés, on n'a jamais vu une pareille agitation. La séance ne se tient que pour la forme. Tous les députés sont à la salle des conférences, réunis par groupes. MM. Barrot, Thiers, Rémusat et les principaux membres de l'opposition péroraient dans ces groupes. La manifestation publiée ce matin dans les journaux de l'opposition était l'objet des entretiens.

La commission générale du banquet s'est réunie à 11 heures chez M. Barrot. Il y avait 25 députés de la gauche et du centre gauche et les journalistes de ces nuances.

On a appris à la chambre que le banquet sera défendu ; qu'une proclamation du préfet de police interdisait dès demain matin 6 heures le moindre attroupement. Les terrains où on se disposait à donner le banquet seront occupés militairement dès le matin. Un ordre du jour du commandant supérieur de la garde nationale de se réunir.

La gauche vient de se réunir dans l'un des bureaux. Elle a décidé que M. de Tocqueville interpellerait le ministère et que M. Odilon Barrot répondrait au ministre.

L'agitation est à son comble à la chambre. Il est 4 heures et demie.

### Délibération des députés.

Au sortir de la séance de lundi, les députés de l'opposition s'étant réunis, les dispositions suivantes ont été prises :

» Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui en faveur du droit de réunion contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit, depuis plusieurs jours, de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés d'un grand nombre de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration, tant que l'ordre ne serait point troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention et ce que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher, par la force, tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée.

» Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration. Elle se trouvait donc placée dans l'alternative ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue.

» Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de député, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

» En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir, et elle poursuivra avec persévance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et anti-nationale.

» En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice. »

Lundi soir, dans une réunion où se trouvaient les commissaires du banquet du 12e arrondissement et une vingtaine de députés, on a pris les deux résolutions suivantes :

*Résolutions de la commission du banquet.*

La commission générale chargée d'organiser le banquet du 12e arrondissement,

Après avoir pris connaissance des délibérations des députés de l'opposition ;

Considérant que le ministre de l'intérieur a déclaré à la tribune qu'il tolérait le banquet, pourvu qu'on s'y rendît individuellement ;

Qu'on donnerait ainsi au ministre l'occasion de constater une contravention, et de faire juger par un tribunal de simple police un droit politique qui est du ressort des chambres et du pays ;

Qu'on servirait ainsi tous les désirs du ministère et qu'on jouerait à son profit une sorte de comédie indigne de citoyens pénétrés de leurs devoirs ;

Considérant de plus que la manifestation à laquelle la population de Paris devait concourir donnait son véritable caractère au banquet projeté ;

Considérant que les mesures prises par l'autorité militaire exposeraient à des collisions certaines et sanglantes ceux qui persisteraient à faire contre la force une démonstration collective ;

Que l'humanité et le patriotisme commandent également d'éviter de pareilles extrémités ;

Par ces motifs, la commission a décidé que le banquet du 12e arrondissement serait ajourné. Elle laisse au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences.

Elle a la pleine confiance que l'acte d'accusation d'un ministère qui a conduit la population de Paris au seuil d'une guerre civile, sera déposé demain à la chambre, et que la France, consultée ensuite, saura, par le poids de son opinion, faire justice d'une politique qui excite depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays.

On lit dans une correspondance particulière :

Paris, 22 février 1848.

Les députés de l'opposition se sont réunis hier soir, dans leur local ordinaire. 95 étaient présents. La séance a débuté par des récriminations, des colères contre la publication du manifeste publié hier par les journaux de l'opposition. M. Odilon Barrot et M. Duvergier de Hauranne n'ont pu, toutefois, le désavouer. Bien qu'il fût l'œuvre de M. Marrast, rédacteur du *National*, il leur avait été soumis à la réunion de dimanche, et il avait été communiqué aux divers journaux par le rédacteur du *Constitutionnel*. Ce manifeste était donc l'œuvre de la commission générale du banquet et non une œuvre isolée.

Sur 93 députés présents, 17 seulement ont été d'avis de faire le banquet.

L'avis de la majorité a prévalu. Le banquet a été ajourné indéfiniment.

— On a cru se dédommager du banquet, en proposant un acte d'accusation contre le ministère. 17 députés seulement sur 93 ont consenti à le signer.

Cet acte doit être déposé à la séance d'aujourd'hui il sera envoyé à l'examen des bureaux.

Un grand nombre de pairs, parmi lesquels nous remarquons MM. de Broglie, de Cases, Victor Hugo et quelques membres du corps diplomatique, sont à la chambre des députés.

Tous ces préparatifs ont abouti au triste et lamentable résultat que nous allons décrire sommairement.

Dès neuf heures du matin, une foule d'hommes en blouse et d'ouvriers descendaient vers le quartier de la Madeleine d'où devait partir le cortége du banquet.

A dix heures et demie les abords du palais Bourbon étaient envahis par une foule d'hommes en blouse.

Un grand nombre d'individus ont escaladé en un clin d'œil les grilles du palais de la chambre, du côté du pont, et les murs du jardin qui touchent la salle des conférences. La plupart sont descendus dans le jardin et par le péristyle. C'est à grande peine que les huissiers de service, MM. Martin et Déportes, ont pu, par des moyens de douceur, éloigner cette foule furieuse et égarée. Dans le même moment, les tribunes de la garde nationale et d'autres tribunes réservées pour les séances publiques étaient envahies. L'énergique résistance du chef des huissiers a seule pu repousser une partie de ces individus ; les autres sont restés dans la tribune. La cavalerie et la garde municipale arrivant au galop, l'ont repoussée sur les quais et du côté de la place de la Concorde.

A dater de 11 heures et demie, le palais a été gardé par la force militaire.

Un attroupement a débouché vers midi du côté de la rue de Bourgogne ; il a été repoussé par la force armée, toujours avec beaucoup de modération. Les cris de *vive la Réforme ! à bas Barrot ! à 25 francs la tête de Guizot !...* retentissaient dans ces groupes, tous composés d'hommes en blouse et déguenillés.

C'est à grand'peine que les députés ont pu parvenir jusqu'au Palais-Bourbon.

Quelques députés conservateurs, entr'autres M. Daudé, député de la Lozère, ont été insultés par des groupes au moment de leur expulsion du Palais-Bourbon.

Les rassemblements ont grossi à chaque instant depuis une heure après midi. — Ils se sont tour-à-tour portés sur le ministère des affaires étrangères où ils ont brisé des vitres aux cris de *à bas Guizot, la tête de Guizot.*

En les dissipant, la force armée a reçu des contusions et des coups de pierre.

On rapporte que la garde municipale a été assaillie de projectiles dans les Champs-Elysés. Un sous-officier de la garde municipale a été tué et deux soldats blessés ont été transportés au corps-de-garde voisin.

Le café de la Madeleine a été envahi vers une heure 1/2 par des ouvriers refoulés par la force armée par suite de l'imprudence de quelques gardes nationaux venus en uniforme et mêlés parmi les attroupements.

Vers 3 heures, les attroupements grossissant dans les Champs-Elysés ont été repoussés constamment. Plusieurs émeutiers ont été blessés.

A trois heures 1/2 une troupe d'individus a parcouru le quartier St-Martin en chantant la *Marseillaise* avec un drapeau tricolore en tête.

Une troupe s'est transportée chez M. Barrot en criant : *Vive la réforme ! à bas Barrot !...* On répand le bruit à 4 heures qu'on vient de piller la boutique d'un armurier aux environs de l'Hôtel-de-Ville et qu'on dépavait une partie de la rue Rivoli.

L'émeute semble concentrée dans 2 ou 3 rues voisines de ce quartier. On ajoute qu'une notable partie des émeutiers vient de se rendre dans le quartier St-Antoine.

On espère que la prudence des troupes et la fermeté des chefs saura mettre un terme à ces lamentables excès.

Cinq heures. On fait des barricades dans la rue de Rivoli.

L'acte d'accusation contre le ministère est déposé par M. Odilon Barrot. La majorité fera bonne justice de cet acte de 17 députés coupables des désordres qui troublent en ce moment la capitale.

*Le propriétaire gérant*, L. THIBAUD.
Imprimé chez THIBAUD.